

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 888

13 septembre 2005

SOMMAIRE

Activest Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg	42578	G.O. IB - Luxembourg Three, S.à r.l., Luxembourg	42580
Activest Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg	42578	Gesare S.A., Luxembourg	42614
ADIG EuropaPlus Strategie 9/2005	42615	Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	42616
Agri-Tech S.A., Luxembourg	42612	Immobilière Raiffeisen S.A., Luxembourg	42613
Ararat S.A., Luxembourg	42615	ITI Holdings S.A., Luxembourg	42619
Aspen Association S.A., Beaufort	42614	Kapla World S.A., Luxembourg	42614
Bipolaire S.A.H., Luxembourg	42621	Kapla World S.A., Luxembourg	42614
Brincorp Holdings S.A., Luxembourg	42618	Kapla World S.A., Luxembourg	42614
C.S.O. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42613	Lowlands Holding S.A., Luxembourg	42616
Cantonia Financière S.A., Luxembourg	42622	M.D.Z. S.A.H., Luxembourg	42616
Carola Investment S.A., Luxembourg	42616	MGP Services, S.à r.l., Luxembourg	42611
CEREP II Finance, S.à r.l., Luxembourg	42597	Monterey Trust, Sicav, Luxembourg	42615
CEREP II, S.à r.l., Luxembourg	42588	Natal S.A.H., Luxembourg	42623
Central Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg	42612	Nouvelle Zélande S.A., Luxembourg	42624
COFIDICO - Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial S.A.H., Luxembourg	42624	Orchis Trust International S.A.H., Luxembourg	42621
Cosmos Participations S.A., Luxembourg	42613	Orilux S.A., Luxembourg	42612
Daolux S.A., Luxembourg	42615	PBFB Holding S.A., Luxembourg	42578
Développement International S.A.H., Luxembourg	42623	PBFB Holding S.A., Luxembourg	42578
Domino Finance S.A., Luxembourg	42621	PBFB Holding S.A., Luxembourg	42578
Dresdner Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	42612	Profilinvest, Sicav, Luxembourg	42611
European Diversified Bond Fund, Sicav, Luxembourg	42617	(La) Providence International S.C.A., Luxembourg	42618
Evrax Group S.A., Luxembourg	42607	Rub S.A., Luxembourg	42617
Financial Overseas Investment S.A.H., Luxembourg	42622	SEB Lux Capital Selection, Sicav, Luxembourg	42618
Financière Ako S.A.H., Luxembourg	42623	SEB Lux, Sicav, Luxembourg	42620
Foncière Financière Européenne de Courtage S.A., Pétange	42613	Sella Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	42611
Foncière Financière Européenne de Courtage S.A., Pétange	42613	SMIS International S.A., Luxembourg	42612
Foncière Paseo S.A., Luxembourg	42585	Tennyson Holding S.A., Luxembourg	42617
Fonditalia	42579	Terminal Real Estate Holdings Company, S.à r.l., Luxembourg	42596
		Vanemo S.A., Luxembourg	42621
		Viking Bordeaux S.A., Luxembourg	42605
		Westerngem Holding S.A., Luxembourg	42610
		Zanetti S.A.H., Luxembourg	42622
		Zubaran Holding S.A., Luxembourg	42623

PBFB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 643, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.492.

Il résulte d'un courrier recommandé du 29 mars 2005 que M. Luc Sunnen a démissionné du poste d'administrateur de la société PBFB PARTICIPATIONS S.A. pour raisons personnelles.

L. Sunnen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, réf. LSO-BD00974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034997.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2005.

PBFB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 643, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.492.

Il résulte d'un courrier recommandé du 29 mars 2005 que M. Thierry Drot a démissionné du poste d'administrateur de la société PBFB HOLDING S.A. pour raisons personnelles.

T. Drot.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034995.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2005.

PBFB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 643, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.492.

Il résulte d'un courrier recommandé du 29 mars 2005 que M. Serge Dornseiffer a démissionné du poste d'administrateur de la société PBFB HOLDING S.A. pour raisons personnelles.

S. Dornseiffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034996.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2005.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 29.979.

Der Änderungsbeschluss des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST GlobalDepot DEFENSIV, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BI01998, wurde am 12. September 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(080764.4//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 29.979.

Der Änderungsbeschluss des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST GlobalDepot DYNAMISCH, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BI02003, wurde am 12. September 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(080766.4//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

FONDITALIA, Fonds Commun de Placement.

Règlement de Gestion - Modifications

Entre:

1. FIDEURAM GESTIONS S.A.

avec siège social à Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve (R. C. Luxembourg B 71.883)

(la «Société de Gestion»)

Et:

2. FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.

avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains

(la «Banque Dépositaire»)

Il a été convenu de modifier avec effet au 19 septembre 2005 le Règlement de Gestion comme suit:

Article 2 «Société de Gestion»:

- compléter avant les deux derniers paragraphes par le texte suivant:

«Enfin, le Gestionnaire en Investissements a, en vertu d'une convention de sous-gestion en investissements conclue avec effet au 19 septembre 2005, désigné GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT LP comme Sous-Gestionnaire en Investissements pour une durée indéterminée pour le compartiment FONDITALIA FLEXIBLE. Chaque partie pourra y mettre fin moyennant préavis écrit de minimum trois mois.

Le Sous-Gestionnaire en Investissements fait partie du groupe GOLDMAN SACHS constitué en juillet 1998. Il a son siège social à New York, 32 Old Slip, NY 10005 et ses activités principales consistent dans la gestion de patrimoines.»

Article 3 «Objet et caractéristiques du Fonds»:

- substituer dans le paragraphe 3:

«FONDITALIA EQUITY USA SMALL CAP («F25») par FONDITALIA FLEXIBLE («F25»);»

Article 4 «Politique d'Investissement»:

- remplacer les paragraphes 1^{er} et 2 par le texte suivant:

«Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion décide de la politique d'investissement de chacun des compartiments du Fonds, en tenant compte, le cas échéant, des paramètres spécifiques de référence (appelés ci-après «benchmark», constitués d'un index élaboré par une institution financière de premier ordre) attribués à la plupart des compartiments avec l'objectif que, dans le respect des critères de diligence professionnelle, la performance reflète l'évolution du paramètre présélectionné.

Dans le but d'optimiser la gestion de ces compartiments, la Société de Gestion peut substituer le benchmark déjà attribué avec un autre relié à la même politique d'investissement.»

- remplacer le point 25 par le texte suivant:

(25) FONDITALIA FLEXIBLE, exprimé en euros, se fixe comme objectif d'investissement d'atteindre un rendement positif en termes absolus, en variant de manière dynamique l'exposition des composantes obligataires, sans limite d'échéance, et actionnaires au niveau mondial. Les valeurs mobilières pourront être émises par des émetteurs établis dans tout état, qu'il soit caractérisé ou non par une économie définie par la Banque Mondiale ou les Nations Unies comme «émergent» ou «en voie de développement». Le compartiment pourra investir en valeurs libellées en toutes devises. Les choix des investissements effectués seront dévoilés dans les rapports financiers annuels et semestriels. Temporairement et selon les conditions du marché, le compartiment pourrait être investi totalement en actions ou en obligations. Le compartiment n'a pas de benchmark.

Bien que le compartiment ait comme objectif un rendement positif en termes absolus ni l'évolution du marché ni les stratégies de gestion ne permettent de garantir un rendement positif et peuvent entraîner un risque pour le capital investi. La stratégie de gestion vise à contenir et optimiser l'exposition des risques des marchés, toutefois, le compartiment maintient une sensibilité à l'évolution défavorable des taux d'intérêt, des taux de change, du crédit et des prix des marchés d'actions.

Les investissements dans des pays émergents sont soumis à des risques particuliers tels que décrits dans le prospectus et ci-dessous.

Aux fins de couverture et en vue d'une gestion efficiente du portefeuille, le compartiment pourra utiliser les contrats d'options et de futures dans le respect des limites définies dans ce Règlement de Gestion aux articles 4 «Politique d'Investissement» et 5 «Restrictions d'Investissement».

- paragraphe 4: phrase 1^{ère}: lire:

«En ce qui concerne les points 16, 17 et 25, il s'avère que ... [texte inchangé]»

Article 14 «Rachat des Parts»:

- ajouter après le paragraphe 3 un nouveau paragraphe libellé comme suit:

«Toutefois pour toute demande de rachat reçue par un participant d'une contrevaletur excédant un million (1.000.000) d'euros dans le compartiment FONDITALIA Equity Japan ou le compartiment FONDITALIA Equity Pacific ex Japan, le paiement de la contrevaletur à ce participant sera égal à la valeur nette d'inventaire calculée le second jour bancaire ouvrable suivant la réception de la demande de rachat.»

Article 16 «Charges et Frais des Participants»:

- paragraphe 2 - point A) 1): remplacer:

«FONDITALIA EQUITY USA SMALL CAP» par «FONDITALIA FLEXIBLE».

Article 17 «Frais et Charges incombant au Fonds»:

- paragraphe 1^{er} point a): insérer le texte suivant après le 4^{ème} tiret:
- 1/12 par mois de 1,65% pour le compartiment FONDITALIA FLEXIBLE.
- paragraphe 1^{er}: insérer après le point a) un nouveau point b) libellé comme suit:

«La commission de performance reconnue à la Société de Gestion uniquement pour le compartiment FONDITALIA FLEXIBLE. Cette commission est égale à 15% par an de la différence entre la valeur nette d'inventaire brute de la part du compartiment (avant calcul de la commission de performance et des impôts dus) relevée le dernier jour de l'exercice de référence et le High Water Mark (ci-après HWM) augmentée du «Hurdle Rate» (ci-après HR), pour autant que cette valeur nette d'inventaire brute soit supérieure au HWM augmentée du HR. La valeur ainsi déterminée sera multipliée par le nombre des parts en circulation relevé le dernier jour de l'exercice de référence. Par HWM on entend le plus haut niveau de valeur nette d'inventaire brute de la part du compartiment par rapport à celle relevée par référence au dernier jour de chaque exercice précédent. Pour le premier exercice, aux fins de calcul et de l'éventuel prélèvement de la commission de performance, l'HWM correspond à la valeur nette d'inventaire du compartiment de fin mars 2006. Par HR on entend la valeur de l'Euribor à 12 mois (formule actuelle/360) relevée le premier jour ouvrable de chaque exercice financier auquel se réfère la commission de performance. La commission de performance annuelle sera calculée et provisionnée chaque jour, sur la base du nombre des parts en circulation au jour du calcul.

Cette commission sera calculée à partir du 1^{er} avril 2006 et lorsqu'elle sera due, la commission de performance sera payée annuellement à la Société de Gestion et prélevée sur les avoirs nets du compartiment au début de l'exercice suivant»

- paragraphe 1^{er} - suite à l'introduction du nouveau point b): remplacer les lettres actuelles b), c), d), e), f), g) et h) par c), d), e), f), g), h) et i).

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

FIDEURAM GESTIONS S.A. / FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A.

La Société de Gestion / La Banque Dépositaire

Signatures / Signatures

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00572. – Reçu 22,- euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068665.3//95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2005.

G.O. IB - LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.549.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

G.O. IB-MALTA I LIMITED, having its registered office at 217, Triq-il-Parilja, Santa Venera, HMR 16, Malta, registration number C 33-881,

here represented by Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on April 18, 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name G.O. IB-LUXEMBOURG THREE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If one manager has been appointed, the manager will be a resident of the Grand Duchy of Luxembourg, and if several managers have been appointed, a majority of the board of managers will be residents of the Grand Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. Notwithstanding the foregoing, a general sub-delegation of the manager(s)' powers may not be made to persons or entities located outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone con-

firmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

G.O. IB-MALTA I LIMITED	500 shares
Total	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, director of company, born on 17th May 1968 in Forbach (France), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri.

- Mr Joseph Mayor, director of company, born on 24th May 1962 in Durban (South Africa), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri.

- Mr Pietro Mazzi, lawyer, born on 11th March 1970 in Milan, (Italy), with professional address at DB Reom Srl, Via Snata Sofia 10, 20122 Milano, Italy.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

G.O. IB-MALTA I LIMITED, ayant son siège social à 217, Triq-il-Parilja, Santa Venera, HMR 16, Malte, numéro de registre C 33-881,

ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, résident à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 avril 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de G.O. IB-LUXEMBOURG THREE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Si un seul Gérant a été désigné, le gérant sera un résident du Grand-Duché de Luxembourg, et si plusieurs Gérants ont été désignés, la majorité des membres du Conseil de Gérance seront résident du Grand-Duché de Luxembourg. Le ou les Gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un Gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En dépit de ce qui précède, une délégation générale des pouvoirs du Gérant, le cas échéant du Conseil de Gérance, ne pourra être faite au profit de personnes ou d'entités situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée des associés ou le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'impose quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de Gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les Gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Les Gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. En dépit de ce qui précède, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés au Grand-Duché de Luxembourg par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

G.O. IB-MALTA I LIMITED	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de société, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur de société, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Pietro Mazzi, juriste, né le 11 mars 1970 à Milan (Italie), résidant professionnellement Via Santa Sofia 10, 20122 Milan, Italie.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 avril 2005, vol. 431, fol. 40, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2005.

H. Hellinckx.

(035507.3/242/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

FONCIERE PASEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 107.555.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 12 avril 2005,

2.- LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Nicole Thirion, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 12 avril 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est FONCIERE PASEO S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,00), représenté par neuf cents (900) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de mars, à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui

bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice Social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, huit cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	899
2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action	1
Total: neuf cents actions	900

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,00) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

b) Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

c) Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

d) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

4.- Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, à L-1946 Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Thirion, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, vol. 147S, fol. 100, case 5. – Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

E. Schlessner.

(035558.3/227/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

CEREP II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.559.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth of April.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Delaware and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware, 19801, United States;

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is hereby formed a private limited liability company under the name CEREP II, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any di-

rector, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4. to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3. In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2. The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with Articles 14 and 15.

8.3. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with Article 12.

8.4. Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

Art. 9. Powers of the Manager or of the Board of Managers

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of each Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers

11.1. The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1. In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3. The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

Art. 14. Holding of General Meetings

14.1. Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

Art. 15. Majorities

15.1. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business Year

Art. 16. Business year

16.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution right of shares

17.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2. From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4. The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5. The Sole Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 18. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 19. Liquidation

19.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 20. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS II, L.P. 250 shares

Total: two hundred fifty Shares 250 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as Manager of the Board of Managers for an undetermined period:

* Mr Oussama Daher, European Investment Manager, residing at 1, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

* Mr Christopher Finn, Managing Director, residing at 19 Randolph Crescent, London, W9 1DP, UK; and

* Mr Robert Konigsberg, Principal, residing at 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, USA.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the signature of each Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE II, L.P., un limited partnership constitué selon le droit de Delaware et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis.

La comparante ci-dessus est ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CEREP II, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, est en contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5. La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes:

3.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.5.3. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4. conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'adminis-

tration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3. En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4. Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérant

8.1. La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou un Gérant quelconque ne nécessite pas d'être associé.

8.2. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, pour de justes motifs, seulement par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux Articles 14 et 15.

8.3. Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'Article 12.

8.4. Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'Article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux Articles 8 et 10 sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2. Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance

11.1. Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2. Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3. Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

12.4. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5. Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés - Votes

13.1. Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 14. Tenue d'Assemblées Générales

14.1. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2. La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3. Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

Art. 15. Majorités

15.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice Social

Art. 16. Exercice social

16.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de distribution des parts

17.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4. La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5. Le Gérant Unique, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut toutefois dans les limites prévues par la Loi, payer des dividendes intérimaires.

Titre VI.- Liquidation

Art. 18. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 19. Liquidation

19.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3. Un Associé peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous ses actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 20. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS II, L.P. 250 Parts

Total: cent vingt-cinq Parts Sociales 250 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés comme membres du Conseil de Gérance pour une période indéterminée:

* M. Oussama Daher, European Investment Manager, demeurant 1, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Christopher Finn, Managing Director, demeurant 19 Randolph Crescent, London, W9 1DP, Royaume-Uni; et

* M. Robert Konigsberg, Principal, demeurant 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, USA.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature de chaque Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 94, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

J. Elvinger.

(035600.3/211/495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey
R. C. Luxembourg B 88.514.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth day of February.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALBORG PLC, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, here represented by Ms Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on February 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.514), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean Seckler residing in Junglinster on the 17th of July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1437, on the 4th of October 2002. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of October 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner having reviewed the interim financial statements of the Company decides to reduce the subscribed share capital of the Company from seven hundred forty-eight million nine hundred twenty-eight thousand five hundred Swedish Kronor (SEK 748,928,500.-) to seven hundred thirty-two million nine hundred twenty-eight thousand five hundred Swedish Kronor (SEK 732,928,500.-) by cancellation of sixty-four thousand (64,000) shares held by the sole partner. The sole partner acknowledges and confirms the availability of the capital to proceed with such a reduction.

For information, the reduction of SEK 16,000,000.- is valued at EUR 1,759,982.- at the current European Central Bank currency rate fixed at SEK 9.091 against EUR 1.-.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at seven hundred thirty-two million nine hundred twenty-eight thousand five hundred Swedish Kronor (SEK 732,928,500.-) represented by two million nine hundred thirty-one thousand seven hundred and fourteen (2,931,714.-) shares of a par value of two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each.»

Third resolution

The sole partner decides to confer all powers to the Company's board of managers to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares, including, for example, effectuating payment to the sole partner.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ALBORG PLC, une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en février 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.514), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1437 du 4 octobre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique ayant revu les comptes intermédiaires de la Société décide de réduire le capital social de la Société de sept cent quarante-huit millions neuf cent vingt-huit mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 748.928.500,-) à sept cent trente-deux millions neuf cent vingt-huit mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 732.928.500,-) par l'annulation de soixante-quatre mille (64.000) parts sociales détenues par l'associé unique. L'associé unique constate et confirme la disponibilité du capital afin de procéder à cette réduction.

Pour information, la réduction de SEK 16.000.000,- est évaluée à EUR 1.759.982,- au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à SEK 9,091 pour EUR 1,-.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent trente-deux millions neuf cent vingt-huit mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 732.928.500,-) représentée par deux millions neuf cent trente et un mille sept cent quatorze (2.931.714) parts sociales, de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir au conseil de gérance aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales telle que, par exemple, effectuer le paiement à l'associé unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kalathas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 23CS, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger.

(035649.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005

CEREP II FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.558.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirteenth of April.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Delaware and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware, 19801, United States,

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is hereby formed a private limited liability company under the name CEREP II FINANCE, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Art. 3. Object

3.1. The corporate object of the Company is:

3.1.1. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

3.1.2. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. For purposes of article 3.1.1., a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.3.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2. advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;

3.3.3. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

3.3.4. enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.3.5. enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3. In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2. The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with Articles 14 and 15.

8.3. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with Article 12.

8.4. Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

Art. 9. Powers of the manager or of the Board of Managers

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of each Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers

11.1. The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1. In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3. The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

Art. 14. Holding of General Meetings

14.1. Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

Art. 15. Majorities

15.1. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business Year

Art. 16. Business year

16.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution right of shares

17.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2. From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4. The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5. The Sole Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 18. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 19. Liquidation

19.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3. A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 20. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS II, L.P.	250 Shares
Total: two hundred fifty shares	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period: CEREP II, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 13 April 2005, in due process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS II, L.P., un limited partnership constitué selon le droit de Delaware et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware, 19801, United States, la comparante ci-dessus est ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CEREP II FINANCE, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après défini comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du

siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est de:

3.1.1. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.1.2. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.2. Pour les besoins de l'article 3.1.1., une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1. emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2. avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées;

3.3.3. accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4. entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5. conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50,- EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3. En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4. Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérant

8.1. La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou un Gérant quelconque ne nécessite pas d'être associé.

8.2. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, pour de justes motifs, seulement par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux Articles 14 et 15.

8.3. Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'Article 12.

8.4. Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'Article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux Articles 8 et 10 sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2. Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance

11.1. Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2. Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3. Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

12.4. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5. Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés - Votes

13.1. Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 14. Tenue d'Assemblées Générales

14.1. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2. La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3. Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

Art. 15. Majorités

15.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice Social

Art. 16. Exercice social

16.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de distribution des Parts

17.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4. La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5. Le Gérant Unique, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut toutefois dans les limites prévues par la Loi, payer des dividendes intérimaires.

Titre VI.- Liquidation

Art. 18. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 19. Liquidation

19.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3. Un Associé peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous ses actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi Applicable

Art. 20. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS II, L.P. 250 Parts

Total: cent vingt-cinq Parts Sociales. 250 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant Unique pour une période indéterminée: CEREP II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 13 avril 2005, ayant un capital social de 12.500,- EUR en cours d'immatriculation après du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 94, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

J. Elvinger.

(035597.3/211/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

VIKING BORDEAUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 66.394.

In the year two thousand five, on the second of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VIKING BORDEAUX S.A., with registered office in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, incorporated by deed of the notary public Alphonse Lentz, dated September 23rd, 1998 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 879 of December 5th, 1998, amended by a deed of the same notary, dated March 30th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 468 of June 19th, 1999 and by a deed of the notary public Jean-Joseph Wagner, dated May 31st, 1999 published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 686 of September 14th, 1999.

The meeting is presided by Maître Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Maître Karine Mastinu, attorney at law, residing in Luxembourg. The meeting elects as scrutinizer Mrs Bérénice Robert, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *in varietur* by the office and the notary.

II. It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the general meeting. Said general meeting is thus validly constituted and capable of deliberating upon the items enumerated in the Agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the company;
2. Nomination of a liquidator of the company;
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator;
4. Miscellaneous.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously took the following resolutions.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator, Maître Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg.

Third resolution

The liquidator has the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIKING BORDEAUX S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, en date du 23 septembre 1998 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 879 du 5 décembre 1998 modifié suivant acte du même notaire, en date du 30 mars 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 468 du 19 juin 1999 et suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 31 mai 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 686 du 14 septembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bérénice Robert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Cette assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur de la société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
4. Divers.

V. Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société, Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite ils ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, B. Robert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 97, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

J. Elvinger.

(035659.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand and five, on the fifth of April.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EVRAZ GROUP S.A., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 105.615, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 31, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Frédéric Lemoine, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marcus Peter, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

II. It appears from the attendance list, that all the fifteen thousand five hundred (15,500) shares representing the entire capital of the company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the corporate capital of the company by an amount of two hundred fourteen million four hundred eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 214,408,650) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to two hundred fourteen million four hundred thirty-nine thousand six hundred and fifty Euro (EUR 214,439,650) by the creation and the issue of one hundred seven million two hundred four thousand three hundred and twenty-five (107,204,325) new shares of a par value of two Euro (EUR 2) each.

2. Subscription by CROSLAND GLOBAL LIMITED, a company having its registered office at Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, 1066 Nicosia, Cyprus, of the one hundred seven million two hundred four thousand three hundred and twenty-five (107,204,325) new shares and payment by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities.

3. Reduction of the corporate capital of the company by an amount of thirty thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 30,998) to bring it to two hundred fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro (EUR 214,408,652) by the cancellation of fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) own shares held by the company in its portfolio.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase and reduction.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously.

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the company by an amount of two hundred fourteen million four hundred eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 214,408,650) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to two hundred fourteen million four hundred thirty-nine thousand six hundred and fifty Euro (EUR 214,439,650) by the creation and the issue of one hundred seven million two hundred four thousand three hundred and twenty-five (107,204,325) new shares of a par value of two Euro (EUR 2) each.

Subscription

Thereupon CROSLAND GLOBAL LIMITED, a company having its registered office at Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, 1066 Nicosia, Cyprus, here represented by Mr Thierry Becker, prenamed, by virtue of a proxy given on March 30, 2005, has declared to subscribe to all of the new shares and to pay them at a total price of by two hundred fourteen million four hundred eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 214,408,650) by the contribution in kind effected by the subscriber of all its assets and liabilities together constituting its entire net equity.

According to the report established by DELOITTE & TOUCHE S.A. mentioned hereafter, all the assets and all the liabilities comprise the following as at December 31, 2004:

Assets:

- receivables from shareholders: two thousand US Dollars (2,000 USD);
- fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) shares free of all liens, charges and encumbrances representing ninety-nine point ninety-nine per cent (99.99%) of the entire share capital of EVRAZ GROUP S.A., a company with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, valued at forty-two thousand US Dollars (42,000 USD);
- two hundred and eighty-seven million five hundred and nineteen thousand six hundred and sixty-six (287,519,666) ordinary shares inclusive free of all liens, charges and encumbrances representing ninety-five point eighty-three percent (95.83%) of the entire share capital of MASTERCROFT LIMITED, a Cypriot limited liability company having its registered office at Julia House, 3 Themistocles Dervis Street, 1066 Nicosia, Cyprus.

Liabilities:

- Loan from CROSLAND LIMITED: forty two thousand US Dollars (42,000 USD).

Evidence of the value of the assets and liabilities has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies by DELOITTE & TOUCHE S.A. with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg dated April 5, 2005 which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Conclusion:

Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 107,204,325 ordinary shares of a par value of EUR 2 each to be issued without share premium.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1(5) of the modified law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent.»

The assets and liabilities so contributed to the company have been valued at two hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 214,408,650).

Second resolution

The meeting decides to reduce the corporate capital by an amount of thirty thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 30,998) to bring it to two hundred fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro (EUR 214,408,652) by the cancellation of fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) own shares held by the company in its portfolio.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

«Art. 5. (1st paragraph). The subscribed share capital is fixed at two hundred fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two Euro (EUR 214,408,652) divided into one hundred seven million two hundred four thousand three hundred twenty-six (107,204,326) shares of two Euro (EUR 2) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,000.

The contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EVRAZ GROUP S.A., société anonyme, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Lemoine, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcus Peter, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Il résulte de cette liste de présence que toutes les quinze mille cinq cents (15.500) actions représentant l'entière part du capital sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante euros (214.408.650 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à deux cent quatorze millions quatre cent trente-neuf mille six cent cinquante euros (214.439.650 EUR), par la création et l'émission de cent sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-cinq (107.204.325) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune.

2. Souscription par CROSLAND GLOBAL LIMITED, une société dont le siège social se situe au 3 Themistocles Dervis Street, Julia House, 1066 Nicosie Chypre de cent sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-cinq (107.204.325) nouvelles actions par un apport en nature de l'ensemble de son actif et passif.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (30.998 EUR) pour le ramener à deux cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros (214.408.652 EUR) par l'annulation de quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) de ses actions que la Société détient en portefeuille.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin qu'il reflète l'augmentation et la réduction de capital proposées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante euros (214.408.650 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à deux cent quatorze millions quatre cent trente-neuf mille six cent cinquante euros (214.439.650 EUR) par la création et l'émission de cent sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-cinq (107.204.325) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune.

Souscription

Sur ce, CROSLAND GLOBAL LIMITED, une société dont le siège social se situe au 3 Themistocles Dervis Street, Julia House, 1066 Nicosie, Chypre, ici représentée par Maître Thierry Becker, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2005, déclare souscrire à la totalité des nouvelles actions et les payer au prix total de deux cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante euros (214.408.650 EUR) par un apport en nature effectué par le souscripteur de son actif et passif constituant son entier actif net.

D'après le rapport établi par DELOITTE & TOUCHE S.A. dont question ci-après, l'actif et le passif comprennent au 31 décembre 2004:

Actif:

- Créances envers les actionnaires: deux mille dollars US (2.000 USD);
- Quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) actions libres de toutes charges quelconques représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99%) de l'intégralité du capital social d'EVRAZ GROUP S.A., une société dont le siège social se situe au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, évaluées à quarante-deux mille dollars US (42.000 USD);

- Deux cent quatre-vingt-sept millions cinq cent dix-neuf mille six cent soixante-six (287.519.666) actions ordinaires libres de toutes charges quelconques représentant quatre-vingt-quinze virgule quatre-vingt-trois pour cent (95,83%) de l'intégralité du capital social de MASTERCROFT LIMITED, une société chypriote dont le siège social se situe au, 3 Themistocles Street, Julia House, 1066 Nicosie, Chypre.

Passif:

- Prêt de CROSLAND LIMITED: quarante-deux mille dollars US (42.000 USD).

La preuve de la valeur de l'actif et du passif apportés a été fournie au notaire instrumentaire par un rapport établi selon les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales par DELOITTE & TOUCHE S.A., réviseur d'entreprise dont le siège social se situe au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg daté du 5 avril 2005. Le rapport signé «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Conclusion:

Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 107,204,325 ordinary shares of a par value of EUR 2 each to be issued without share premium.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1(5) of the modified law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent.»

L'actif et le passif apportés à la Société ont été évalués à deux cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante euros (214.408.650 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (30.998 EUR) pour le ramener à deux cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros (214.408.652 EUR) par l'annulation de quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) de ses actions que la Société détient en portefeuille.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros (214.408.652 EUR), représenté par cent sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six (107.204.326) actions d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000.

L'apport en nature consistant en l'ensemble de l'actif et du passif d'une société immatriculée dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption sur l'impôt sur le capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Becker, F. Lemoine, M. Peter, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 75, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

P. Frieders.

(035685.3/212/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

WESTERNGEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.166.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société WESTERNGEM HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Robert Elter résidant alors à Luxembourg en date du 29 décembre 1965, publié au Mémorial C n° 9 du 26 janvier 1966, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 7.166, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 27 décembre 2004 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 15.30 sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la Société.

2. Modification des articles 15 et 17 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.

3. Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le trentième (30^{ème}) jour du mois de mars chaque année et se termine le vingt-neuvième (29^{ème}) jour du mois de mars de l'année suivante.

L'assemblée générale a décidé en outre que l'année sociale en cours se terminera le vingt-neuf (29) mars 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'assemblée générale ordinaire se réunit le troisième mardi du mois de juin de chaque année, à 15 heures 30, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'année sociale commence le trentième jour du mois de mars et s'achève le vingt-neuvième jour du mois de mars de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, M. Albertus, J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, vol. 147S, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(035668.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2005.

PROFILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.538.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Signatures.

(035948.3/1176/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MGP SERVICES, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signature.

(035949.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.213.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036011.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

42612

CENTRAL AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.247.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour CENTRAL AFRICA GROWTH FUND

L'Agent domiciliataire

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

(036181.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

AGRI-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.470.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD06136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

AGRI-TECH S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(035965.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.220.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORILUX S.A.

Signature

(035980.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 7.589.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Signature.

(036015.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

SMIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 85.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMIS INTERNATIONAL S.A.

Signature

(035987.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

COSMOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 88.001.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

Signatures

Le Conseil d'administration

(036053.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

FONCIERE FINANCIERE EUROPEENNE DE COURTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 70.670.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 mai 2005.

Signature.

(036061.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

FONCIERE FINANCIERE EUROPEENNE DE COURTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 70.670.

Le bilan au 16 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 mai 2005.

Signature.

(036060.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

IMMOBILIERE RAIFFEISEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.990.

Les comptes annuels de l'IMMOBILIERE RAIFFEISEN S.A. au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

G. Rommes / A. Sinnes

Directeur / Directeur

(036083.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

C.S.O. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 41.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD05881, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour C.S.O. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(036124.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour KAPLA WORLD S.A.

B. Akhertous

Mandataire

(036062.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00413, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour KAPLA WORLD S.A.

B. Akhertous

Mandataire

(036059.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00409, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour KAPLA WORLD S.A.

B. Akhertous

Mandataire

(036055.3/1005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ASPEN ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Beaufort.
R. C. Luxembourg B 96.911.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(036064.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

**GESARE S.A., Société Anonyme,
(anc. COREND S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.016.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(036069.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

DAOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 54.071.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

(036127.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ARARAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036141.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

ADIG EuropaPlus STRATEGIE 9/2005, Fonds Commun de Placement.*Auflösung wegen Endfälligkeit*

Am 2. September 2005 endete gemäss Artikel 26 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des ADIG EuropaPlus STRATEGIE 9/2005.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt EUR 50,26.

Die thesaurierten Erträge aus Vorjahren belaufen sich auf EUR 0,00, der Zwischengewinn für das am 2. September 2005 abgelaufene Geschäftsjahr beträgt EUR 0,00.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile erfolgte am 2. September 2005 mit Valuta 5. September 2005 durch CLEARSTREAM BANKING AG.

(03883/267/13)

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

MONTEREY TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 7.553.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of MONTEREY TRUST (the «Company») will be held at the registered office on *September 29, 2005* at 3 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear the report of the Board of Directors and of the Auditor for the financial year ending 31st December, 2002 and for the period from 1st January, 2003 until 25th April, 2003.
2. To approve the annual accounts for the year ending 31st December, 2002 and accounts for the period from 1st January, 2003 until 25th April, 2003.
3. To hear and approve the reports of the Liquidator and of the auditor on the liquidation.
4. To grant discharge to the Liquidator for the performance of his duties.
5. To grant discharge to the Directors in office for the performance of their duties until the date of dissolution.
6. To decide on the close of the liquidation and state that the Company has definitely ceased to exist.
7. To decide to keep the records and books of the Company for a time of 5 years at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURGS.A.
8. To note that the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations.

There is no quorum required for this meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company. To be valid proxies should be received by the Company five days prior to the meeting. Owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

I (03882/755/29)

The Liquidator.

42616

LOWLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1837 Luxembourg, 18, rue Rosemarie Kieffer.
R. C. Luxembourg B 31.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 2005 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur sur le résultat de la liquidation au 31 décembre 2004;
2. Divers.

Adresse pour le dépôt d'actions:

- INTERGESTION, S.à r.l, 18, rue Rosemarie Kieffer, L-1837 Luxembourg
- S.A. CECO, Blakmeers, 35, B-1790 Affligem

Les actions sont à déposer au plus tard cinq jours avant l'assemblée générale.

I (03891/000/16)

Le Liquidateur.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.906.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 octobre 2005 à 15.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

I (03884/655/17)

Le Conseil d'Administration.

CAROLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.819.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg le 11 octobre 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 30 juin 2005;
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2006;
5. Divers.

I (03825/000/18)

M.D.Z. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 6 octobre 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblées, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03856/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TENNYSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 3 octobre 2005 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (03885/000/18)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.506.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on September 30, 2005 at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at May 31, 2005
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03710/755/20)

The Board of Directors.

RUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 septembre 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

II (03673/000/16)

Le Conseil d'Administration.

BRINCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 24.610.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (03713/000/17)

Le Conseil d'Administration.

LA PROVIDENCE INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 102.571.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 septembre 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance et au Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

II (03724/000/15)

Le Gérant.

SEB LUX CAPITAL SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 31.136.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of SEB LUX CAPITAL SELECTION will be held on *September 23, 2005* at 10.00 o'clock at the registered office for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To change the Company's denomination from SEB LUX CAPITAL SELECTION into SEB SICAV 2
2. To submit the Company which is currently submitted to the Luxembourg law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment to the Luxembourg law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment with the following purpose:
 «**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other liquid financial assets permitted by law with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.
 The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law of 2002»).»
3. To replace the current articles by a new consolidated version thereof
4. Miscellaneous

The consolidated version of the articles of incorporation is available, free of charge, at the Company's registered office.

42619

Voting

The general meeting shall not validly deliberate, unless at least one half of the capital is present and/or represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present and/or represented.

Voting arrangements

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than September 21, 2005.

Luxembourg, August 25, 2005.
II (03753/1164/32)

The Board of Directors.

ITI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 29.742.

Convening Notice to the

GENERAL MEETING

of ITI HOLDINGS S.A. (the «Company») which will take place on 22nd September, 2005 at 15.00 CET at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

Agenda:

- Acknowledgment that the general meeting is convened upon request of the following shareholders (the «requesting shareholders») holding together more than 20% of the issued share capital of the Company:
 1. MESAMEDIA HOLDING N.V.
 2. CASA NOBILE HOLDING N.V.
 3. Lavender Foundation
 4. Nasturtium Foundation
 5. Jan Lukasz Wejchert
 6. VELDEN CORPORATION N.V.
 7. TOMTOM CORPORATION N.V.
 8. STAFFORDSHIRE CORPORATION N.V.
 9. MAWA HOLDING N.V.
 10. FAIRFIELD CORPORATION N.V.
 11. BRUVIVA HOLDING N.V.
- Acknowledgement that the requesting shareholders had on 1st July 2005 published the summons to subscribe for sale of Class B shares of ITI HOLDINGS S.A. in accordance with art. 86 item 4 of the law of 21 August 1997 - Law on the Public Trading of Securities (unified text Journal of Laws of 2002 No. 49, item 447, with subsequent amendments) in Poland.
- Approval of the proposed withdrawal of the 143,478,960 class B shares of ITI HOLDINGS S.A. currently admitted to public trading in Poland from public trading in Poland acting pursuant to art. 86 of the Polish law of 21 August 1997 - Law on the Public Trading of Securities (unified text Journal of Laws of 2002 No. 49, item 447, with subsequent amendments) and instruction to the board of directors to implement such decision and in particular to file with the Polish Security and Exchange Commission an application for issuance of a decision on withdrawal of the 143,478,960 Class B shares of ITI HOLDINGS S.A. currently admitted to public trading in Poland from public trading and to execute and file any other documents and undertake any factual and legal actions in connection with withdrawal of such Class B shares of ITI HOLDINGS S.A. from public trading and to re-convert such Class B shares into shares in registered form and take any action appropriate, useful or necessary therefore.

Shareholders or their legal representative will be able to attend the general meeting or to be represented at such meetings.

Class A Shareholders

Conditions for attendance in person of Class A shareholders

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may attend in person and vote at the meetings provided they give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their Class A shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the general meeting on 22nd September 2005. These instructions as well as the blocking certificate must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) by 16 September 2005 at the latest.

Conditions for proxy voting for Class A shareholders

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may also vote by proxy. Proxy forms are available at the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (fax: + 352 48 18 63) and at ITI SERVICES Ltd. (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland (fax: + 41 1 258 88 44)). Shareholders wishing to be represented by a proxy at the general meetings have to give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the meeting on 22nd September 2005. These instructions as well as the blocking certificate and the duly completed and signed proxy forms must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A

LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (fax: + 352 45 90 42 18) by 16th September 2005 at the latest.

Class B Shareholders

Conditions for attendance in person of Class B shareholders

Class B Shareholders whose Class B shares have been deposited with DOM INWESTYCYJNY BRE BANKU S.A. (hereinafter «BRE Securities») in connection with the proceedings aimed at admitting such shares to public trading in Poland, and thus are inscribed in the book of holders of such Class B shares («Class B Register») maintained by BRE Securities, need to contact BRE Securities in order to receive a certificate («Deposit Certificate») confirming their title to Class B shares deposited with BRE Securities. The Deposit Certificate should state at least (1) the name and address of the Class B Shareholder, (2) the number of Class B shares entered in the Class B Register as owned by such Class B Shareholder, (3) statement that Class B shares set forth in the Deposit Certificate are blocked until the close of the general meeting convened for 22nd September 2005. The Deposit Certificate must either be presented at the meetings or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (fax: + 352 45 90 42 18) until 16th September 2005 in order to have an admission card which the Company or DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG will make available for such Shareholders at the meetings.

Conditions for proxy voting for Class B shareholders

Class B Shareholders entered in the Class B Register may also vote by proxy. Proxy forms are available at the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (fax: + 352 48 18 63) and at ITI SERVICES Ltd. (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland (fax: + 41 1 258 88 44)). Class B Shareholders wishing to be represented by a proxy at the general meetings need to contact BRE Securities in order to receive the Deposit Certificate referred to above. The Deposit Certificate together with the proxies must either be presented at the meetings by the proxyholder or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (fax: + 352 45 90 42 18) until 16th September 2005.

ITI HOLDINGS S.A.

II (03734/000/81)

Board of Directors.

SEB LUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 35.166.

—

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of SEB LUX SICAV will be held on *September 23, 2005* at 9.00 o'clock at the registered office for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To change the Company's denomination from SEB LUX SICAV into SEB SICAV 1.
2. To submit the Company which is currently submitted to the Luxembourg law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment to the Luxembourg law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment with the following purpose:

«**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other liquid financial assets permitted by law with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law of 2002»).»

3. To replace the current articles by a new consolidated version thereof.
4. Miscellaneous.

The consolidated version of the articles of incorporation is available, free of charge, at the Company's registered office.

Voting

The general meeting shall not validly deliberate, unless at least one half of the capital is present and/or represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present and/or represented.

Voting arrangements

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than September 21, 2005.

Luxembourg, August 25, 2005.

II (03754/1164/32)

The Board of Directors.

ORCHIS TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03775/000/17)

*Le Conseil d'Administration.***VANEMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.168.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03776/000/17)

*Le Conseil d'Administration.***DOMINO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 87.900.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 23 septembre 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de deux administrateurs
2. Nomination de deux administrateurs remplaçants
3. Décharge aux administrateurs démissionnaires
4. Divers

II (03818/000/15)

*Le Conseil d'Administration.***BIPOLAIRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.479.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 10.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

42622

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03777/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.333.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03779/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ZANETTI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.528.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 9.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03781/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CANTONIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.572.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03778/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ZUBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.501.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03782/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 25.058.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03773/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE AKO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.519.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINANCIERE AKO S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 septembre 2005 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (03787/000/15)

Le Conseil d'Administration.

NATAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.894.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

42624

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03774/000/17)

Le Conseil d'Administration.

COFIDICO - COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 5.767.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 septembre 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03780/000/18)

Le Conseil d'Administration.

NOUVELLE ZELANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 69.508.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le mardi 22 septembre 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, et à voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2004 et affectation des résultats.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et nomination d'un remplaçant.
4. Acceptation de la démission de M. Fred Alessio de son poste d'administrateur et nomination d'un remplaçant.
5. Décision relative à l'application de l'article 100 de la loi sur les sociétés.
6. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

II (03751/000/19)
